



16ème législature

Question N° : 17042	De M. Nicolas Dupont-Aignan (Non inscrit - Essonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > voirie	Tête d'analyse >Gratuité des tronçons autoroutiers franciliens A10 et A11	Analyse > Gratuité des tronçons autoroutiers franciliens A10 et A11.
Question publiée au JO le : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Nicolas Dupont-Aignan appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargé des transports, sur la question de la gratuité des tronçons franciliens des autoroutes A10 et A11. Depuis plus de 10 ans, les représentants de l'association A10 Gratuite, soutenus par les élus du département de l'Essonne et des Yvelines, interpellent l'État pour que les tronçons autoroutiers qu'empruntent quotidiennement les riverains de l'ouest du département de l'Essonne et de l'est du département des Yvelines bénéficient de la gratuité de leur trajet. En effet, pour s'affranchir des coûts prohibitifs des péages, un certain nombre d'usagers font le choix de délaissé l'autoroute pour le réseau secondaire, ce qui accroît les risques d'accidents et dégrade les chaussées. C'est pourquoi il lui demande s'il va donner suite aux propositions présentées par l'association A10 Gratuite pour obtenir des sociétés concessionnaires d'autoroutes la suppression des péages de Dourdan, Allainville et Ablis.